

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 24 juillet 217

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau Délégation Territoriale de Sarreguemines

Monsieur SACCANI Jean-Luc

Affaire suivie par Romain DECCO romain.decco@moselle.gouv.fr 03 87 28 30 84

5 Rue du Château d'eau

57580 REMILLY

Objet : Dossier de déclaration concernant une opération d'entretien sur cours d'eau alimentant un

étang à Rémilly.

Accord avant délai de 2 mois

Réf:

RD/CP ASPE-L9

P.J:

Fiche descriptive

Monsieur.

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

## entretien sur cours d'eau alimentant un étang à Rémilly.

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 07 juillet 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de RERMILLY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



.../...

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU PI, la chargée de mission Police de l'éau

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHER

**Copie pour information:** 

AFB – E.SABOT Mairie de REMILLY